DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260320-D20260019-DE

Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 00
Délibération N° 2026-0019

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Girotto François, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, MORE Virgile, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	
Procurations	PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	14 votants et 1 procuration
Date de convocation :	16 mars 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

OBJET : Election des adjoints au Maire

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-4 et L2122-7-2.

Après un appel à candidature, la liste suivante des candidats est proposée.

Une liste dénommée liste 1 ayant été déposée par Mr Mell Yvan Pierre composée de Mr MELL Yvan Pierre, Mme LE CALVEZ Maryline, Mr BRETON Joseph.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

A obtenu :
Liste 1 : 12 voix

La liste ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés adjoints

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260320-D20260019-DE

Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 00
Délibération N° 2026-0019

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Girotto François, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, MORE Virgile, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	
Procurations	PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	14 votants et 1 procuration
Date de convocation :	16 mars 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

Mr MELL Yvan Pierre

Mme LE CALVEZ Maryline

Mr BRETON Joseph

Le Secrétaire de séance, Emilie OMNES

Omnes

Le Maire, Philippe ADAM

MAIRIE DE PLOUÉGAT - MOYSAN 29 - N

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.